

De quel social ce terme est-il le nom ?

Le mot social peut être employé de manière tellement polysémique qu'il est nécessaire de comprendre les différentes significations qu'il peut prendre en fonction de l'état et des enjeux de la Solidarité à un moment donné.

1. Solidarités inconditionnelle et conditionnelle

Du temps des groupes primaires (petits groupes d'individus comme chez les chasseurs-cueilleurs du paléolithique), **la Solidarité est considérée comme inconditionnelle : chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins.** Certes il peut exister des différences de traitement dans l'appréciation des besoins du moment. Celui qui va chasser est nourri en premier et reçoit plus que son propre père, qui n'est plus que gardien du feu au fond de la grotte. La femme enceinte reçoit plus que celle qui ne l'est pas. **La différence de traitement se fait en fonction de l'état et non du statut.**

A l'issue de la fin de la dernière grande glaciation (- 12 000 à - 8000), l'être humain entre dans l'ère néolithique. Il se sédentarise et invente l'agriculture et l'élevage. Les groupes humains s'agrandissent alors. C'est à ce moment-là, au sein des groupes réunissant désormais des centaines d'êtres humains, qu'est inventée la division du travail. Le primat est donc celui d'un travail divisé, Mais aussi une division dans l'expression de la Solidarité. Au sein de la cellule économique de base (famille nucléaire ou élargie), la Solidarité reste inconditionnelle comme dans les groupes primaires antérieurs. **Mais entre ces cellules économiques, depuis qu'existe la division du travail, la relation devient conditionnelle.**

Que se passe-t-il en effet lorsqu'une de ces cellules économiques ne parvient pas à assumer une production suffisante pour accéder aux marchés des biens par le troc ou la vente monétarisée ? La Solidarité passe alors d'inconditionnelle à conditionnelle. Différents degrés de Solidarité vont s'instituer du plus fort au moins fort. Tout d'abord, un **système de don/contre-don va s'instaurer** : tu n'as pas les moyens d'acheter le sel que je t'offre aujourd'hui, un autre jour tu dépanneras les miens en vêture. Ce système de don/contre-don est aussi circulaire et se fait sans calcul prémédité entre membres de la communauté : je donne à x, qui donneras un jour à y, qui donneras à Z, qui me dépanneras. Si ce système ne peut pas s'instaurer (par exemple la vieille sans enfant n'a personne qui peut rendre à la communauté, même de manière intergénérationnelle), il y a **ensuite l'ensemble des statuts de la relégation qui s'ouvre à l'impécunieux** : rapport avec les esprits, prostitution, etc... Et enfin, en bout de chaîne, ne plus pouvoir qu'être le mendiant celui qui ne vit que de la charité. Le principe de celle-ci est de pourvoir à la survie biologique du malheureux (pour qu'il ne soit pas tenté de se révolter face à cet ordre des nantis) qui l'écrase à ses pieds, mais absolument pas de recevoir en fonction de ses besoins et dans l'idée de le restaurer dans sa dignité antérieure.

2. Solidarité mécanique et organique

On doit à Durkheim, l'un des fondateurs de la sociologie au 19^e siècle, une distinction dans l'expression de la solidarité au sein des sociétés classiques. Il y a d'un côté **la Solidarité mécanique (c'est-à-dire automatique dans le langage du 21^e siècle), qui concerne les individus et leurs familles : de manière assez spontanée, mécanique donc, des gestes de Solidarité vont être effectués envers des personnes dans le besoin** qu'on croise : par exemple, une assiette va être gardée charitablement en bout de table pour le vagabond.

La solidarité organique est exprimée par une institution qui va se donner comme mission l'exercice de cette solidarité envers les plus démunis : les affamés, les malades, etc... Ce peuvent être les ordres religieux qui l'exercent, mais également le pouvoir nobiliaire (Jeanne, comtesse de Flandres fit élever

l'Hospice Comtesse au 14^e siècle à Lille pour concurrencer le pouvoir religieux établi et celui bourgeois naissant).

N'oublions pas non plus les corporations qui, si elles défendaient les métiers de toute concurrence sauvage, avaient aussi comme fonction d'assumer une **Solidarité professionnelle** : le faïencier devenu invalide à la suite de l'explosion de son four pouvait se voir pensionner par les membres de sa corporation. Rajoutons aussi la création (dit en langage moderne) de la retraite pour nombre de bons serviteurs de l'Etat : distribution de terre aux anciens guerriers ou demi-solde (plus un paquet de tabac mensuel) pour les anciens soldats du premier empire.

Dans les sociétés traditionnelles ou classiques, nombre de cellules économiques de base, incapables de s'assumer économiquement par le travail, pouvait donc bénéficier d'un mixte avec une Solidarité de proximité, exercée mécaniquement par des membres de la communauté, et d'une solidarité organique, tel que le conseil paroissial.

3. La Solidarité affaire de la Nation

Le Siècle des Lumières et son expression politique la Révolution portèrent au cœur de leur réflexion et de leur action le désir de dépasser la contradiction de l'expression de la solidarité de proximité. Mécanique ou organique, cette Solidarité ne satisfaisait pas aux besoins de tous. Des personnes ou des familles vivaient hors communauté, et ne bénéficiaient pas de sa Solidarité, ou celle-ci n'étaient pas ou plus en mesure de satisfaire les besoins de tous. Et surtout cette Solidarité dépendait principalement de la bonne volonté de quelques-uns, des puissants qui voudraient bien redistribuer un peu de leur accumulation.

Trop de besoins non couverts si la Solidarité restait de proximité. Il fallait donc un principe supérieur. **Que la Solidarité soit désormais l'affaire de la Nation.** Que la Nation distribue à tous en fonction des besoins de chacun. Ce principe fusilla les solidarités de proximité, notamment corporatistes, puisque les corporations furent interdites. Mais la Révolution ne sut pas financer la Solidarité. Les biens de l'Eglise qu'elle confisqua à cette intention servirent à armer les soldats de Valmy ou furent détournés, sans que la manne une fois distribuée ou accaparée puisse être renouvelée.

C'est la nouvelle Allemagne, celle de Bismarck à la fin du 19^e siècle (puis les pays scandinaves au début du 20^e) qui surent trouver la martingale : le salariat se développant et les progrès en statistique aussi, il fut possible d'imaginer un prélèvement sur les salaires pour créer les premières retraites par répartition.

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, une solidarité inconditionnelle se mit progressivement en place : que ce soit du côté de l'Etat avec le Solidarisme conçu par Léon Bourgeois au début de la troisième République et **l'idée de droits-créances que possèderaient les citoyens** (par exemple à recevoir des allocations en fonction de la taille de la famille) ; que ce soit également du côté de **la classe ouvrière et de sa capacité à l'auto-organisation** (de la caisse de grève aux mutuelles) ; que ce soit également du côté de la **philanthropie**, notamment pour l'accompagnement des personnes handicapées, qui démarra pour beaucoup par l'accompagnement des handicaps sensoriels et la volonté de sortir les « débilés » de l'asile, où ils étaient confinés.

Ainsi la société se bâtissait-elle, non sur un principe de solidarité inconditionnelle, le primat restant celui du travail, mais sur une **volonté « d'introduire de l'inconditionnalité dans la conditionnalité »** : quels besoins devaient-ils être satisfaits par la Nation tout en préservant l'idée d'un travail individuel première source de revenu. Mais l'idée faisait son chemin : **à un Etat protecteur des droits de l'Homme, acquis par la révolution bourgeoise de 1789, devait se rajouter un Etat social, redistributeur des richesses.**

4. Protection et Action sociale

La Seconde Guerre Mondiale n'était pas achevée que des hommes en recherchèrent la cause principale. La montée des nationalismes et des fascismes avait eu pour cause le crack boursier de 1929, ce qui avaient rejeté des millions d'hommes et de femmes hors du travail et sans protection quelconque, si ce n'est celle que leur faisaient miroiter les ligues fascistes. Pour les alliés, il fallait qu'à la Libération, l'économie soit régulée et qu'une Solidarité inconditionnelle, affaire de la Nation, soit réellement mise en place.

La Solidarité devait devenir systématique et couvrir tous les besoins. De cette volonté politique forte, malgré tous les conservatismes qui s'y opposèrent, naquit :

1°) **Une Protection Sociale généralisée** (étendue à tous les travailleurs et leurs ayants-droits) et **obligatoire** (prélevée sur tous les salaires). Ce terme de Protection Sociale recouvre le principe. **L'instrument est la Sécurité Sociale, dont les 4 caisses, couvrent les risques majeurs**, qui peuvent subvenir à n'importe qui : maladie et accident du travail, naissance (= allocations familiales), veuvage et vieillesse (= retraite)

2°) **Une action sociale, qui viendrait offrir aux personnes à besoins particuliers** (vocabulaire de l'Union Européenne), **l'accompagnement que nécessiterait leur état** : personnes en situations de handicap, mineurs ressortant de ce qui deviendra la Protection de l'Enfance, etc... **L'action sociale (accompagnement) peut être couplée à une aide sociale (versement financier)**, c'est le cas du RSA, des politiques du handicap, etc...

Mesures assurantielles ou assistancielles

Quelques distinctions nécessaires à comprendre dans ce domaine de la Solidarité. Elle est dite :

- **Assurantielle (ou bismarckienne) quand le citoyen a cotisé pour lui et ses proches pour obtenir la constitution de droits ;**
- **Assistancielle (ou Beveridgienne, du nom du principal promoteur en Angleterre de la Solidarité inconditionnelle), quand le bénéficiaire n'a pas cotisé, mais qu'un ultime filet social lui est offert** (ex. Le Revenu Minimum d'Insertion, puis le Revenu Social de Solidarité)

Actuellement, tous les pays modernes offrent un système mixte mêlant dispositions assurantielles et assistancielles.

5. Développement de la Solidarité inconditionnelle

De la fin de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'à la fin du 20° siècle, l'introduction d'une Protection Sociale généralisée et obligatoire et le développement exponentiel de l'Action Sociale a permis, ce qui n'était jamais arrivée dans l'histoire de l'Humanité en une seule génération, un gain d'espérance de vie de 20 ans. C'est cet élément qui est à rappeler à chaque fois que le financement de ce système de Solidarité moderne n'est considéré que comme une charge.

Dans un tel contexte, **l'Action sociale a été de plus en plus portée par des professionnels diplômés, d'où se glissement pour parler désormais beaucoup plus de Travail Social que d'Action Sociale**, ce qui pointe plus les acteurs professionnalisés que la finalité.

Bien sûr, le système était loin d'être parfait à l'aube du 21° siècle. Entre mille autres points d'améliorations possibles :

- La nécessité, pourtant toujours repoussée, de la création d'un 5° risque au sein de la Protection Sociale, celui de la dépendance, pour que l'accompagnement du 4° et du 5° âge de nos anciens ne constitue plus un tel poids sur les épaules et dans le portefeuille de leurs descendants ;

- Le remplacement du « mille-feuille » de l'Action Sociale en un Revenu Universel (dont la forme serait encore à affiner), qui ne fasse plus dépendre les ressources d'un citoyen de son inscription dans une situation répertoriée d'une nomenclature qui l'exonèrerait de la fatalité du travail, mais qui pose par principe un complément de ressources selon l'état de ses revenus primaires ;
- Une action sociale qui, selon les mots de Michel Chauvière gagne en démocratisation et en professionnalisation
- Etc...

Mais, s'il restait encore à fournir un grand travail de développement des droits et des modalités de l'accompagnement des plus démunis, le principe de « l'introduction de plus en plus d'inconditionnalité dans la conditionnalité » n'était pas remis en cause jusque-ici.

6. La fin de l'Etat-providence ?

La notion d'Etat-providence n'a pas été forgée par les concepteurs et les développeurs de l'inconditionnalité à la Libération. Leur vocabulaire était tout autre. Le programme du Comité National de la Libération s'appelait tout simplement « les jours heureux ». C'est après coup que le terme est apparu.

Or, actuellement, l'Etat-providence s'est pris du plomb dans l'aile, tiré par les libéraux et, y compris, les libéraux-sociaux. C'est un capitalisme revanchard qui a accueilli la chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de sa compétition avec le communisme. Redevenu hégémonique, **le capitalisme a tourné la page du compromis fordien, ce système qui consistait à offrir une rémunération correcte aux salariés pour qu'ils puissent s'offrir les produits de l'industrialisation.** Dans une vision courte-termiste, les investisseurs cherchent désormais à maximaliser leurs gains : tout d'abord au travers de la financiarisation de l'économie et la spéculation, mais ensuite en s'attaquant à trois domaines jusqu'ici sanctuarisés : le social, la culture et l'humanitaire.

Le fer de lance de l'attaque contre le social, afin de le rendre rentable pour les investisseurs, est la création des Contrats à Impact Social (traduction en français des Social Impact Bonds) : des partenariats privés-publics, où la puissance publique devra rémunérer au résultat (supposé) le savoir-faire des investisseurs privés, forcément meilleur selon eux-mêmes que celui des associations et des collectivités locales, gonflées à la subvention et bien moins innovantes.

C'est l'un des principaux combats du CAC actuellement de montrer le surcoût et l'inanité des CIS. Il s'agit aussi de montrer le changement de paradigme qui s'opère actuellement et le lien qui se tisse entre les politiques d'austérité en Travail Social, les CIS, les regroupements associatifs, les tentatives pour créer un travailleur social unique, les politiques répressives, les critères rationnels-légaux de l'évaluation, etc... Comprendre comment tout cela se maille et au service de quel modèle. Et proposer un contre-modèle qui ne consiste pas uniquement en une défense de l'ancien.

Un des combats aussi actuels consiste à ne pas tomber dans le piège de la nov' langue actuelle, qui brouille les repères. Ainsi, l'adjectif social est-il accolé trop souvent à des substantifs qui le dénature : nous connaissons le secteur de l'Economie Solidaire et Social, mais qu'ont à voir avec les acteurs historiques de ce secteur les « entrepreneurs sociaux » ? « L'innovation sociale » correspond-elle à cette adaptabilité créatrice dont ont besoin les travailleurs sociaux pour entrer en contact avec les publics fragiles ou s'agit-il seulement de maquiller d'un terme avantageux la ré-ingénierie financière favorable aux investisseurs en recherche de rentabilité dans le Tiers-secteur ?

*

Les mots de Solidarité et de social peuvent être accommodés à beaucoup de sauces, il était sans doute nécessaire de repréciser quelques-uns des plats dans la composition desquels ils entrent. Sans doute pour en écarter certains...